



**MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - SIÈGE SOCIAL**  
3110, boulevard Martel  
Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0  
Tél. : 418 673-1705 | Sans frais : 1888 673-1705

**MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - POINT DE SERVICE**  
449, rue Principale  
Saint-Félix-d'Otis (Québec) G0V 1M0  
Tél. : 418 544-0113 | Sans frais : 1 888 673-1705

## AVIS PUBLIC

### (Article 53.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme)

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 22-457 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 septembre 2022, le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté le projet de règlement numéro 22-457 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et ayant pour objet de remplacer et de réduire l'affectation de parc technologique axé sur la transformation des produits forestiers par l'affectation de parc industriel régional dans la municipalité de Saint-David-de-Falardeau.

Le présent règlement vise à remplacer l'affectation de parc technologique axé sur la transformation des produits forestiers dans la municipalité de Saint-David-de-Falardeau par l'affectation de parc industriel régional. De plus, la superficie du site est réduite de près de 13,85 hectares afin de correspondre aux limites de propriété aux limites nord de part et d'autre du lac Munger, ainsi qu'à la limite sud vers le chemin du lac Emmuraillé et la limite est vers le lac Adhélard. Cette superficie est ajoutée à l'affectation agroforestière adjacente.

Une superficie d'environ 46,26 hectares est ainsi ajoutée à l'affectation de parc industriel régional, alors que l'affectation de parc technologique axé sur la transformation des produits forestiers dans la municipalité de Saint-David-de-Falardeau est supprimée.

Le site a été démantelé des installations en lien avec les activités forestières, alors la valorisation et la transformation des produits forestiers sont difficiles sans la matière première qui les alimente. La partie ouest du site est lotie avec des petits terrains alors que la partie est constitue un seul grand terrain. Le changement d'affectation permettra une gamme d'usages élargie qui permettra de répondre aux besoins de développement de la municipalité.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 25 octobre 2022, à 18 h, au siège social de la MRC du Fjord-du-Saguenay situé au 3110, boulevard Martel à Saint-Honoré. L'objet de cette assemblée sera de présenter aux personnes intéressées le projet de règlement numéro 22-457. Au cours de cette assemblée, la commission, présidée par le préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay, expliquera les modifications proposées et, le cas échéant, les effets sur le plan et les règlements d'urbanisme des municipalités concernées. Elle entendra également les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Le projet de règlement visé peut être consulté au bureau de la MRC du Fjord-du-Saguenay situé au 3110, boulevard Martel à Saint-Honoré ou au point de service situé au 449, rue Principale à Saint-Félix-d'Otis et peut être consulté sur le site Internet de la MRC à l'adresse suivante : <https://www.mrc-fjord.qc.ca/publications/?p=administration&sp=avis-publics>.

DONNÉ à Saint-Honoré, ce 8 octobre 2022.

Peggy Lemieux  
Directrice générale et greffière-trésorière